

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 AOÛT 2020 - 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 24 août 2020 à 19 h 30, par visioconférence, siégeant sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Bédard, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5, maire suppléant
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :
Madame Diane Lavoie, mairesse

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Monsieur le maire suppléant informe les citoyens sur divers sujets.

2020-08-331

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'adopter l'ordre du jour présenté en retirant les points suivants :

4. Dérogation mineure (DM-2020-9065) – 1030, rue Saint-Jean-Baptiste – clôture – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM-2020-9078) – 319, montée du Pré-Vert – lotissement – audition des personnes intéressées – autorisation
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2020-9036) – 1030, rue Saint-Jean-Baptiste – aménagement paysager – approbation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9065) – 1030, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – CLÔTURE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

2020-08-332

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9071) – 1660, RUE RICHELIEU – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2020-9071) pour la propriété située au 1660, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser :

- Une proportion de matériaux de type A représentant 10,4 % de la façade avant de la rue Richelieu, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 75 %;
- L'absence de matériaux de type A sur la façade latérale droite de la rue Michel alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum de 50 %;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2020-9071 telle que demandée pour le 1660, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2020/08/115 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9078) – 319, MONTÉE DU PRÉ-VERT – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2020-08-333

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2020-9080) – 345, RUE PIGEON – MARGE LATÉRALE – ABRI D'AUTO – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2020-9080) pour la propriété située au 345, rue Pigeon;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser une distance de 0,63 mètre de la ligne de lot pour un abri d'auto attenante à un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige une distance de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2020-9080 telle que demandée pour le 345, rue Pigeon, aux conditions prévues à la résolution 2020/08/117 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-334

8. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 13 JUILLET ET EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 13 juillet et extraordinaire du conseil du 5 août 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-335

9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – RUE RICHELIEU – TRAVAUX DE PAVAGE – DEMANDE

CONSIDÉRANT que la rue Richelieu est une route de juridiction provinciale, connue sous le nom de route 223, dont l'entretien incombe au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que l'état de la chaussée d'une section de la rue Richelieu, entre la Montée du Pré-Vert et la propriété située au numéro civique 3000, s'est grandement détériorée ces dernières années;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de plaintes reçues de citoyens de ce secteur à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder, dans les plus brefs délais, et ce avant 2022, à des travaux de réfection de pavage sur la rue Richelieu, dans les deux directions, entre la montée du Pré-Vert et la propriété située au numéro civique 3000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-336

10. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – CHEF DE SERVICE AUX OPÉRATIONS ET À L'AMÉLIORATION CONTINUE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher madame Maude-Emmanuelle Zawadski à titre de chef de service aux opérations et à l'amélioration continue à la Direction des travaux publics, à compter du 21 septembre 2020, au salaire annuel de 95 875 \$.

Madame Zawadski bénéficie de quatre semaines de vacances payées à compter de 2021 et des autres conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-337

11. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS – JOURNALIER SAISONNIER – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'embaucher monsieur Simon Royo au poste permanent de journalier saisonnier au sein de la Direction des travaux publics et ce, à compter du 25 août 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-338

12. MINISTÈRE DE LA FAMILLE (MF) – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL DESTINÉ AUX MILIEUX DE TRAVAIL – VOLET 1 – SOUTIEN AUX INITIATIVES D'EMPLOYEURS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail, le ministère de la Famille (MF) soutient financièrement les employeurs qui désirent adopter de bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs qui ont des responsabilités familiales;

CONSIDÉRANT que des mesures de conciliations famille-travail sont attractives pour les futurs employés et qu'ils favorisent la rétention du personnel;

CONDIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Famille (MF) dans le cadre du Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail – volet 1 pour le projet de diagnostic et d'implantation de mesures de conciliation famille-travail.

D'autoriser la Directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9036) – 1030, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2020-08-339

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9074) – 68, RUE SERGE-PEPIN – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/08/119 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9074 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'implantation et la construction d'une enseigne communautaire détachée au 68, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-340

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9077) – 30, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – REFUS

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2020/08/120 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9077 ayant pour objet de permettre l'ajout d'une deuxième aire de stationnement en cour latérale et arrière pour un usage commercial, au 30, rue Jeannotte, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-341

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2020-9081) – 1660, RUE RICHELIEU – RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2020/08/121 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2020-9081 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la reconstruction du bâtiment principal au 1660, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 20 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-342

17. HYDRO-QUÉBEC – PLANTATIONS ET ENTRETIEN DE VÉGÉTAUX – CONSENTEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a octroyé en 2018 un mandat à Nature-Action Québec (NAQ) de plantation et entretien dans le cadre du projet de compensation Chamouchouane – Bout-de-l'Île;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce projet, la Ville de Beloeil a accepté que NAQ procède à la plantation de végétaux sur un terrain dont elle est propriétaire, portant le numéro de lot 4 553 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que suite à la plantation, Hydro-Québec assurera un suivi des plantations sur une période de 10 ans pour un taux de survie de 80 % des tiges en 2030;

CONSIDÉRANT qu'un consentement de la Ville de Beloeil est nécessaire à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver le *Consentement à l'exécution de travaux de plantations et d'entretien* à intervenir entre la Ville de Beloeil et Hydro-Québec et d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Vallières, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-343

18. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) – NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'un poste est actuellement vacant sur le comité consultatif en développement durable (CCDD) suite à la démission d'un membre résident;

CONSIDÉRANT que l'article 13 du *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et commissions* prévoit qu'en cas de démission d'un membre, le conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour terminer la durée du mandat du poste devenu vacant;

CONSIDÉRANT que la fin du mandat du membre démissionnaire était le 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

De nommer Monsieur Charles Charron à titre de membre résident du Comité consultatif en développement durable (CCDD) jusqu'au 28 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-344

19. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

CONSIDÉRANT que l'article 28 du *Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions* prévoit que la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est de deux ans;

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de procéder à la nomination d'un président et d'un vice-président pour le CCU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De renouveler le mandat des membres suivants, siégeant à titre de résidents sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 23 août 2022 :

Madame Chantal Perreault
Monsieur Daniel Desroches
Monsieur Carl Lavertu

De nommer monsieur le conseiller Réginald Gagnon à titre de président et monsieur Pierre Cloutier à titre de vice-président jusqu'à la fin de leur mandat, le 26 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-345

20. DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE (DEMO-2020-9060) – 1660, RUE RICHELIEU – APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI – DÉCISION

CONSIDÉRANT que lors d'une séance tenue le 8 juin 2020, le Comité de préservation du patrimoine bâti a autorisé, en partie seulement, la demande de démolition d'immeuble (DEMO-2020-9060) concernant le 1660, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en date du 29 juin 2020 une personne intéressée a interjeté appel de cette décision par écrit;

CONSIDÉRANT que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'accorder l'autorisation de démolition partielle du bâtiment principal conformément au *Règlement 1596-00-2008 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Beloeil*, aux conditions suivantes :

- La structure du mur avant et du mur latéral droit de la partie ancienne du bâtiment devra être conservée
- Le mur du garage devra être en continu ou en retrait avec le mur latéral droit du bâtiment à conserver;
- L'acceptation du projet de remplacement par le comité consultatif d'urbanisme et par le Conseil en lien avec le PIIA;
- La division du lot 4 626 469 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et la construction de deux bâtiments principaux sont proscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-346

21. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 4 555 433 ET 6 265 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DEMANDE – MODIFICATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'un emplacement composé des lots 4 555 433 et 6 265 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères dans le dossier 427889;

CONSIDÉRANT que la Ville ne souhaite pas obtenir l'exclusion de cette superficie de la zone agricole, mais bien l'autorisation de l'utiliser à une fin autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ, dans sa correspondance datée du 29 mai 2020, demande néanmoins que la Ville de Beloeil modifie sa résolution afin que la demande soit traitée en fonction d'une demande d'exclusion plutôt qu'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de traiter la demande d'autorisation de la Ville de Beloeil dans le dossier 427889 comme s'il s'agissait d'une demande d'exclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-347

22. RÈGLEMENT 1653-12-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'adopter le *Règlement 1653-12-2020 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-348

23. RÈGLEMENT 1667-101-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REVOIR LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE H-155 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-101-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir la hauteur des bâtiments dans la zone H-155;*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'adopter le *Règlement 1667-101-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de revoir la hauteur des bâtiments dans la zone H-155.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-349

24. RÈGLEMENT 1667-102-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C-2003 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-102-2020 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des usages autorisés dans la zone C-2003.*

Considérant que l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19) permet de remplacer toute procédure décisionnelle d'une municipalité qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens par une consultation écrite et que les séances du conseil municipal se tiennent par visioconférence, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, laquelle sera annoncée préalablement par un avis public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-350

25. RÈGLEMENT 1667-102-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C-2003 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ajouter les classes d'usages commerciaux C-1 – commerces de détail et de services de proximité, C-2 – commerce de détail local et C-3 – commerce de services professionnels et spécialisés à la grille des spécifications de la zone C-2003, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-08-351

26. RÈGLEMENT 1738-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet du *Règlement 1738-01-2020 modifiant le règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches réutilisables*

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches réutilisables* dans le but d'inclure dans les produits complémentaires admissibles à l'aide financière, les sacs de lavage pour les couches réutilisables.

2020-08-352

27. RÈGLEMENT 1738-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches réutilisables* dans le but d'inclure dans les produits complémentaires admissibles à l'aide financière, les sacs de lavage pour les couches réutilisables, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-08-353

28. RÈGLEMENT 1751-02-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'adopter le *Règlement 1751-02-2020 modifiant le règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-354

29. RÈGLEMENT 1751-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Luc Cossette dépose le projet du *Règlement 1751-03-2020 modifiant le règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*.

Ce règlement a pour objet d'ajouter une délégation au trésorier concernant le financement par émission d'obligations ou de billets et d'abroger le *Règlement 1443-00-2000 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres*.

2020-08-355

30. RÈGLEMENT 1751-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Cossette donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 1751-00-2018 afin d'ajouter une délégation au trésorier concernant le financement par émission d'obligations ou de billets et d'abroger le *Règlement 1443-00-2000 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres*, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2020-08-356

31. RÈGLEMENT GÉNÉRAL 1775-00-2020 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'adopter le *Règlement général 1775-00-2020*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-357

32. RÈGLEMENT 1777-00-2020 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'adopter le *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-358

33. AVIS DE CONTAMINATION – LOT 4 555 318 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ANCIEN DÉPÔT À NEIGE – PUBLICATION – DEMANDE

CONSIDÉRANT que le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères est un terrain appartenant à la Ville de Beloeil où est situé l'ancien dépôt à neige sur le boulevard Yvon-L'heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'en juillet 2020, la firme Solmatech inc. a produit une évaluation environnementale qui concluait à la présence de sols dont les concentrations se situent entre les valeurs limites des annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, la Ville de Beloeil doit requérir l'inscription d'un avis de contamination auprès de l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De demander à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères d'inscrire sur le registre foncier un avis de contamination concernant le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-359

34. AVIS DE CONTAMINATION – LOT 4 629 034 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ATELIERS MUNICIPAUX – PUBLICATION – DEMANDE

CONSIDÉRANT que le lot 4 629 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères est un terrain appartenant à la Ville de Beloeil où est situé les ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT qu'en juillet 2020, la firme Solmatech inc. a produit une évaluation environnementale qui concluait à la présence de sols dont les concentrations se situent entre les valeurs limites des annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, la Ville de Beloeil doit requérir l'inscription d'un avis de contamination auprès de l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

De demander à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères d'inscrire sur le registre foncier un avis de contamination concernant le lot 4 629 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-360

35. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER NUMÉRO 750-32-701078-209 – CONTESTATION – RATIFICATION – REPRÉSENTATION – MANDAT

CONSIDÉRANT qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 750-32-701078-209);

CONSIDÉRANT qu'une contestation a été déposée, le 31 juillet 2020, par la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

CONSIDÉRANT que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

De ratifier la contestation déposée le 31 juillet 2020 signée par monsieur Dany Dolan, directeur des travaux publics.

De mandater monsieur Dany Dolan à titre de représentant de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-701078-209.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-361

36. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ÉNERGIR – ENTENTE CADRE – ADHÉSION

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-362

37. ASSURANCE CYBER-RISQUES – 2020-2021 – FACTURE – APPROBATION - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement d'assurances cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le paiement de la facture 362689 de BFL Canada risques et assurances inc. relative au renouvellement de l'assurance cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} juillet 2021.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-00-422.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-363

38. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement pour la période du 11 mai au 6 août 2020 et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 22 juin au 6 août 2020;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 11 mai au 6 août 2020 au montant total de 1 289 444,00 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 22 juin au 6 août 2020 au montant total de 15 197,81 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-364

39. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – QUOTE-PART – ANNÉE 2019 – AJUSTEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'ARTM a approuvé, le 1^{er} mai 2020, ses états financiers 2019;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers révèlent un écart entre la contribution provisoire facturée et la contribution réelle de 2019 pour la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT que le montant correspondant à l'écart observé signifie que la Ville doit verser une contribution additionnelle à l'ARTM pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'autoriser le paiement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la facture 90002927 datée du 8 juillet 2020 au montant 49 250,81 \$, représentant l'ajustement de la quote-part de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-365

40. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – QUOTE-PART – ANNÉE 2019 – AJUSTEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des conventions collectives a occasionné à la RISIVR une dépense qui n'avait pas été préalablement budgétée et qui s'est reflétée dans les résultats financiers de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que cette dépense doit être répartie entre les villes et municipalités membres de la RISIVR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'autoriser le paiement à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) de la facture 2020-000028 datée du 18 juin 2020 au montant 38 773.60 \$, représentant l'ajustement de la quote-part de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-366

41. ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS – RUISSEAU DES TRENTE – BASSIN DIONIS-DÉSILETS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté l'entreprise Nature-Action Québec inc. afin d'effectuer un aménagement paysager écologique du Ruisseau des Trente dans le secteur des Bourgs de la Capitale depuis 2012 et que cet aménagement requiert un entretien particulier;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté l'entreprise Nature-Action Québec inc. afin d'effectuer l'aménagement paysager du bassin de rétention Dionis Désilet dans le secteur des Bourgs de la Capitale entre 2014 et 2018 et que cet aménagement requiert un entretien particulier;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement et que l'article 573.3, paragraphe 2.1, de la *Loi sur les cités et villes prévoit* une exception au processus d'appel d'offres pour un contrat conclu avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT les offres de service de Nature-Action Québec inc. datées du 30 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du Ruisseau des Trente ainsi que du Bassin Dionis-Désilets dans le secteur des Bourgs de la Capitale, à l'entreprise Nature-Action Québec inc., pour un montant total de 32 486 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-367

42. SOUFFLAGE DE LA NEIGE AU DÉPÔT À NEIGE USÉE – PROJET 20DV060 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'octroyer un contrat pour le soufflage de la neige au dépôt à neige usée, à l'entreprise Excavation E.S.M. inc., sur la base d'un prix unitaire apparaissant au contrat daté du 5 août 2020, pour une période de 7 mois, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 avril 2021, pour un montant total estimé de 45 990 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-331-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-368

43. PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 11 – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé, le 27 août 2018, à Les Entreprises Michaudville inc. pour le prolongement de la rue Victor-Doré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver la directive de changement numéro 11 émise par la firme Comeau Experts-Conseil et d'autoriser le paiement à Les Entreprises Michaudville des factures associées à cette directive, pour un montant total de 35 024 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-369

44. RESURFAÇAGE DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – PROJET 2019-16 – VALEUR DE CONTRAT – AUGMENTATION

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour des travaux de resurfaçage de la rue de l'Industrie a été octroyé, le 23 mars 2020, à la firme Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit le paiement des quantités unitaires réellement exécutées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Pavages Maska inc. par la résolution 2020-03-150 pour des travaux de resurfaçage de la rue de l'Industrie d'un montant de 60 345,58 \$, plus taxes, portant la valeur totale du contrat à 642 052,20 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-370

45. STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT – VALEUR DE CONTRAT – AUGMENTATION

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la stabilisation des berges de la rivière Richelieu a été octroyé, le 22 juin 2015, à la firme Stantec experts-conseil Ltée;

CONSIDÉRANT que des services professionnels supplémentaires seront nécessaires afin de répondre adéquatement aux questionnements du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Stantec experts-conseil Ltée par la résolution 2015-06-311 pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la stabilisation des berges de la rivière Richelieu d'un montant de 43 590 \$, plus taxes, portant la valeur totale du contrat à 178 165 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-371

46. CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – VALEUR DE CONTRAT – AUGMENTATION

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour des services professionnels en ingénierie – plans et devis pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie a été octroyé, le 24 octobre 2016, à la firme Stantec experts-conseil Ltée;

CONSIDÉRANT que des services professionnels supplémentaires seront nécessaires afin de répondre adéquatement aux demandes du ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Stantec experts-conseil Ltée par la résolution 2016-10-475 pour les services professionnels en ingénierie – plans et devis et surveillance pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie d'un montant de 57 932,30 \$, plus taxes, portant la valeur totale du contrat à 165 291,85 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-372

47. FOURNITURE D'UNE REMORQUE AVEC BRAS ARTICULÉ AUTOMATISÉ NEUVE OU USAGÉE – PROJET 20T005 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement, et que l'article 573.3, paragraphe 2.1, de la *Loi sur les cités et villes prévoit* une exception au processus d'appel d'offres lorsque nous sommes en présence d'un fournisseur unique;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès du fournisseur Stelem, du 29 juillet 2020 au 4 août 2020, relativement à l'objet ci-dessus mentionné;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture d'une remorque avec bras articulé automatisé usagée à l'entreprise Stelem, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 30 juillet 2020, pour un montant total de 44 403,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-414-69-701, sous-projet 20T005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-373

48. ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE EN VERTU DE LA *POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS* – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – MESURES SPÉCIALES – PROLONGATION

CONSIDÉRANT que la crise de la COVID-19 a un impact direct sur les revenus de plusieurs de nos organismes reconnus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil reconnaît l'importance et la richesse de ces organismes qui œuvrent sur son territoire au bénéfice de l'ensemble de la collectivité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite prolonger les mesures d'allègement mises en place pour les organismes reconnus affectés par la crise de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

D'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, à signer toute entente avec les organismes reconnus par la Ville en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations* détenant un bail annuel de location de locaux municipaux concernant la réduction du loyer annuel en fonction des impacts de la reprise des activités et des aides financières versée audits organismes.

2020-08-374

49. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉS AMIE DES ÂÎNÉS (PRIMADA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour but de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil entend réaliser un projet pour sécuriser le carrefour giratoire de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'Heureux pour les piétons et cyclistes et aménager un sentier piétonnier et cyclable avec petites haltes de repos, dans ce même secteur;

CONSIDÉRANT que ce projet vise les mêmes objectifs que le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) pour le projet de sécurisation du carrefour giratoire de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'Heureux et l'aménagement d'un sentier piétonnier et cyclable avec petites haltes de repos.

La Ville confirme qu'elle a pris connaissance du Guide PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent.

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

La Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Le directeur des loisirs, culture et vie communautaire est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-375

50. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – PROGRAMME AIDE AUX PROJETS – VOLET APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le volet appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes offrant une aide financière pour l'acquisition, sur tout support, de livres, de publications en série et de documents audiovisuels, ainsi que l'acquisition de bases de données;

CONSIDÉRANT que le Programme aide aux projets du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) vise à soutenir des projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité et au rayonnement de la culture québécoise ainsi qu'à la santé organisationnelle, administrative et financière des organismes culturels et des organismes de communication;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie du coronavirus (COVID-19) le MCCQ a mis en place une procédure exceptionnelle permettant l'octroi rapide et équitable de l'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques, sans période d'ouverture du programme;

CONSIDÉRANT que le MCCQ a attribué les subventions 2020-2021 au prorata des subventions 2019-2020 et que les subventions ont donc été automatiquement bonifiées de 31,9% pour toutes les bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

D'accepter le versement de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet Développement des collections à la bibliothèque.

La chef de service arts, culture et bibliothèque, madame Johanne Guevremont, est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-376

51. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) – CONSEIL D'ADMINISTRATION – CANDIDATURE – APPUI

CONSIDÉRANT que suite à la fusion du Carrefour action municipale et famille (CAMF) et Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), la composition du conseil d'administration requiert certains changements et des élections à l'assemblée générale;

CONSIDÉRANT qu'un poste comme administrateur représentant des municipalités de 10 000 à 49 999 habitants sera en élection;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Pierre Verret a manifesté son intérêt pour faire partie du conseil d'administration du CAMF;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'appuyer la candidature de monsieur le conseiller Pierre Verret au poste d'administrateur représentant les municipalités de 10 000 à 49 999 habitants au sein du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-377

52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 10 juillet au 20 août 2020
- a) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2020
- b) Rue Léa-Lafontaine – demande de modification aux règlements d'urbanisme – pétition

53. VARIA

54. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2020-08-378

55. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 51;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait à Beloeil, ce 24 août 2020.

GUY BÉDARD, maire suppléant
Président d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière